

Annexe 2 : Evaluation et analyse du progrès réalisé vis-à-vis des critères du FCPF par les PP

3	Progrès substantiels (couleur verte)	Niveau d'avancement « <i>Très satisfaisant</i> »
2	Bonnes avancées (Couleur jaune)	Niveau d'avancement « <i>satisfaisant</i> »
1	Plus d'efforts requis (couleur orange)	Niveau d'avancement « <i>Nécessitant des améliorations</i> »
0	Absence de progrès (couleur rouge)	« <i>Manque de progrès</i> »

Composante 1 : Soutien aux dispositifs nationaux de gestion de l'état de préparation à la REDD+ (10 critères)

Sous composantes	Critères d'évaluation	Evaluation en couleurs	Conclusion de l'évaluation participative des Parties prenantes	Prochaines étapes par critère
1a. Dispositifs nationaux de gestion nationale REDD+	1) Responsabilité et transparence		A la lumière des acquis enregistrés, les institutions et dispositifs de gestion nationaux REDD+ ont été effectivement mis en place et fonctionnent de manière responsable et transparente ; ce qui dénote un engagement politique dans le processus REDD+ au plus haut niveau de l'Etat	Rendre opérationnel la CNDD au niveau central Poursuivre la mise en place et le renforcement des CCDD
	2) Mandat et budget opérationnels		Les mandats des différents organes transparaissent clairement dans le décret et les différents arrêtés ministériels avec notion d'une synergie d'action au niveau de ces organes. On note la prise en compte dans le PTBA des besoins des différents organes. La mobilisation financière de l'Etat est effective et appelé à être améliorée	Améliorer la contribution de l'Etat

3) Mécanismes de coordination multisectorielle et collaboration intersectorielle		: Le processus REDD+ s'exécute à travers une approche participative, inclusive et itérative dans un schéma multisectoriel, intersectoriel et multi acteurs	
4) Capacité de supervision technique		La mise en place et animation des cadres de concertation au niveau central, régional et local a permis la supervision technique au cours du processus REDD+	
5) Capacité de gestion des fonds		La reddition des comptes, la disponibilité des pièces comptables et les audits périodiques ont permis de vérifier la régularité, la conformité et la sincérité dans la gestion des fonds qui s'est faite selon les procédures de la Banque mondiale et de l'Etat. En 2017 et 2018, la faiblesse du manuel de procédures avait entraîné l'inéligibilité de certaines dépenses ; mais la révision du manuel ; l'acquisition du logiciel de gestion comptable adéquat TOM2PRO et la restructuration de l'équipe financière ont permis de corriger cette faiblesse depuis 2019.	
6) Mécanisme de remontée d'information et de recours		Il existe un MGP qui permet la remontée des informations et le recours dans le cadre du processus REDD+ afin de prévenir, de minimiser, de gérer les plaintes ou conflits et préoccupations liés à la REDD+. Toutefois il est recommandé la mise en place des organes de gestion de ce mécanisme au niveau communal.	Etendre les organes de gestion du MGP au niveau communal, cantonal et villageois à la phase de mise en œuvre

<i>1b. Consultation, participation et sensibilisation</i>	7) Participation et engagement des principales parties prenantes		L'adhésion au processus REDD+ des populations par la forte implication des Parties Prenantes a permis une réelle participation des acteurs du processus dans les divers ateliers et campagnes de sensibilisation, de Renforcement de capacité et de validation au niveau local, régional et national. L'inclusion de tous ces acteurs de la base au sommet constitue un facteur d'engagement pour la réussite du processus REDD+.	Poursuivre le renforcement des cadres de concertation au niveau local, régional et national
	8) Processus de consultation		La consultation de toutes les parties prenantes a été effective à travers des ateliers de consultation au niveau local, régional et national, la validation des versions de la stratégie nationale, la publication et le partage des rapports sur le site WEB de la REDD+, Elaboration et validation des études et mise en œuvre de la stratégie de communication de REDD+.	
	9) Diffusion de l'information et accès à l'information		L'information et la communication sur le processus REDD+, ont été assurée de façon satisfaisante à travers un plan de communication qui a ciblé plusieurs canaux adaptés au contexte culturel du pays	Poursuivre l'information et la sensibilisation pour maintenir la dynamique d'engagement des parties prenantes pour la poursuite du processus REDD+
	10) Utilisation et divulgation des résultats des consultations		Les préoccupations des parties prenantes ont été prises en compte à travers les rapports de consultations et diffusées à travers plusieurs canaux conformément au plan de communication .	

Composante 2 : Elaboration de la stratégie REDD+ (15 critères)

Sous composantes	Critères d'évaluation	Evaluation en couleurs	Conclusion de l'évaluation participative des Parties prenantes	Prochaines étapes par critère
<i>2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des changements d'affectation des pilotes, loi sur les forêts, Politique et gouvernance</i>	11) Evaluation et analyse		il y a eu une serie d'analyses des forces et faiblesses du secteur forestier et a permis de comprendre les moteurs de la déforestation et d'élaborer la stratégie REDD+	
	12) Hiérarchisation des facteurs directs et indirects/obstacles à la mise en valeur des forêts		Une hiérarchisation des éléments favorables et défavorables a été faite et les axes stratégiques ont été établies en fonction de cette hiérarchisation	Actualiser / Elaborer les politiques et stratégies au regard des aspects REDD+
	13) Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+		il existe un lien étroit entre les actions REDD+ et les éléments favorables/défavorables	
	14) Plans d'action pour prendre en compte le droit aux ressources naturelles, le régime foncier et la gouvernance		les différents plans d'action existant ont prévu des mécanismes favorisant un accès équitable aux ressources naturelle et productive cependant, ils ne couvrent pas la période du plan d'action REDD+	Trouver un mécanisme de financement durable qui puisse permettre la pérennisation des interventions de la REDD+ au-delà de la durée des plans d'action sectoriels

	15) Incidence sur les lois et politiques forestières		il n'existe pas d'incidence négative sur la législation forestière mais la mise en œuvre des activités REDD+ permettra de la renforcer avec notamment l'adoption de nouveaux textes pour améliorer la gouvernance du secteur foncier	Elaborer le texte exclusif devant encadrer la gouvernance carbone. Finaliser la révision et l'adoption du code forestier. Adopter et opérationnaliser le décret EESS
<i>2b. Options stratégiques REDD+</i>	16) Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de la REDD +		l'évaluation participative avec les acteurs confirme que les options stratégiques REDD+ sont définies et hiérarchisées avec l'ensemble des parties prenantes à travers des consultations	
	17) Évaluation de la faisabilité		l'évaluation environnementale et sociale a permis d'élaborer la version 2 de la stratégie nationale de la REDD+ et d'élaborer les instruments de sauvegarde	Poursuivre la vulgarisation des instruments de sauvegarde environnemental et social
	18) Incidence des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur		L'évaluation ne constate pas qu'il y aura des incidences négatives des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	
<i>2c. Cadre de mise en œuvre</i>	19) Adoption et application de lois et de réglementation		l'analyse montre qu'un certain nombre de mesures législatives et réglementaires en lien avec la stratégie REDD+ ont été prises. d'autres textes législatifs et réglementaires pertinentes dans plusieurs autres secteurs (forestier, agricole, énergie. ...) sont en cours de finalisation ou d'adoption	
	20) Directives de mise en œuvre		Plusieurs directives et mesures sont prévues pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+	Assurer la diffusion du mécanisme de partages de bénéfices.

	21) Mécanisme de partage des avantages		Le mécanisme de partage des bénéfices a été élaboré de façon participative avec toutes les parties prenantes, toutefois, il faut assurer sa vulgarisation et élaborer le texte juridique prévu pour réglementer la gouvernance et le droit carbone	Elaborer et vulgariser le texte juridique devant réglementer le droit carbone et la gouvernance carbone
	22) Registre national REDD+, suivi des activités REDD+		le registre national n'est pas encore disponible mais le processus est engagé et un cabinet est retenu pour sa mise en place	Mettre en place et opérationnalisation le registre national REDD+ et le système d'information sur les sauvegardes
<i>2d. Impacts sociaux et environnementaux</i>	23) Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales		les questions environnementales et sociales ont été analysé à travers de larges consultations qui ont permis d'évaluer des impacts potentiels et de proposer des mesures mitigation sous la supervision de l'ANGE	
	24) Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts		les options stratégique REDD+ ont été amélioré et affinées sur la base des impacts potentiels identifiés lors de l'EESS et une situation de référence a été établie	
	25) Cadre de gestion environnementale et sociale		l'évaluation confirme l'existence du CEGS qui a été élaboré et validé de façon participative	Assurer la diffusion du CGES

Composante 3 : Niveau de référence des émissions (03 critères)

Sous composantes	Critères d'évaluation	Evaluation en couleurs	Conclusion de l'évaluation participative des Parties prenantes	Prochaines étapes par critère
NR/NER	26) Démonstration de la méthode		la méthodologie a été suffisamment démontrée et acceptée au niveau national et international. Méthodologie basée sur une Approche graduelle, documentée et formalisée par un texte national Non prise en compte des aspects de dégradation, des feux de végétation, de la gestion durable des terres Non stratification de l'affectation des terres	Mener des études pour disposer de données et prendre en compte les aspects de dégradation, de feux de végétation, de la gestion durable des terres et de la stratification de l'affectation des terres
	27) Utilisation de données historiques et adaptation au contexte national		Les données historiques utilisées sont fiables et vérifiables et couvrent toute l'étendue du territoire et la documentation est disponible et accessible Définition d'une période de référence (2003-2018)	
	28) Faisabilité technique de l'approche méthodologique et de la cohérence avec les directives et orientations de la CCNUCC/GIEC		Méthodologie est fiable, vérifiable et conforme aux exigences de la CCNUCC et du GIEC et fondée sur les hypothèses émises. La méthodologie prend uniquement en compte le stock de carbone au niveau des terres forestières (couverture > 30%)	prendre en compte le stock de carbone au niveau des terres boisées

Composante 4 : Conception de systèmes nationaux de suivi forestier (SNSF) et d'information sur les garanties (06 critères)

Sous composantes	Critères d'évaluation	Evaluation en couleurs	Conclusion de l'évaluation participative des Parties prenantes	Prochaines étapes par critère
<i>4a. Système national de suivi forestier</i>	29) Explication de la méthode de suivi		La méthode de suivi est définie, connue, documentée et permet de réaliser le suivi Documentation disponible et à accès libre sur le site web du projet REDD+ Togo et sur celui de la CCNUCC	
	30) Démonstration des premières phases d'application		Les parties prenantes ont suffisamment été impliquées dans le processus La méthode est suffisamment documentée pour permettre sa répliquabilité	
	31) Dispositif et capacité institutionnels		Un cadre institutionnel est mis en place et fonctionnel.	Renforcer les capacités financières et techniques des structures concernées pour rendre le SNSF plus efficace
<i>4b. Système d'information sur les avantages multiples, la gouvernance, les sauvegardes</i>	32) Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents		Plusieurs actions environnementales et sociales non liées au carbone ont été menées Conduite de l'évaluation environnementale et sociale stratégique et validée par les divers acteurs concernés Elaboration des instruments de sauvegarde environnementale	Accélérer le développement et l'opérationnalisation du système national d'information sur les sauvegardes environnementales et sociales afin d'assurer la

		Elaboration du mécanisme de partage des bénéfices	traçabilité des différents actions et résultats
33) Suivi, notification et échange d'information		Le système de sauvegarde environnementale et sociale est en cours de développement. Il constitue une étape postérieure à l'élaboration de la stratégie.	Finaliser le système national d'information sur les sauvegardes environnementales et sociales
34) Dispositions et capacités institutionnelles		Les dispositifs et capacités institutionnels devant faire fonctionner le système sont en cours d'identification	Identifier et renforcer les capacités des structures concernées